



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi
Présidence de la République
Secrétariat Général de la Présidence
Direction de la Coopération Technique
**Cellule de Coordination du Programme
d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le
Développement**

**Forum international « Générations Diasporas »
Table ronde « *le futur des diasporas* »**

**Communication de Mr Papa Birama Thiam
Directeur de la Coopération technique
Coordonnateur du PAISD (Programme d'Appui aux Initiatives
de Solidarité pour le Développement)**

**Musée de l'Histoire de l'immigration
*Paris, 31 mars 2017***



Le lien de sang unissant la jeunesse issue de la Diaspora et le pays d'origine de leurs parents : le vecteur d'une solidarité intergénérationnelle

La solidarité agissante des migrants en faveur de leur pays d'origine transcende les générations. La transmission de valeurs et l'enseignement d'une culture des premières générations de migrants vers les générations actuelles nous permettent de constater aujourd'hui une mobilisation accrue des jeunes issus de la diaspora. Contrairement à une perception répandue, ils font montre d'un grand intérêt pour le développement du pays d'origine de leurs parents. Cette catégorie souhaite y participer activement ce qui revêt un intérêt particulier d'autant plus qu'elle bénéficie d'une solide formation et d'une bonne expérience professionnelle.

« C'est grâce à nos parents qui nous ont élevés dans la culture sénégalaise et qui nous ont raconté leur histoire, que nous savons d'où nous venons, ce que nous sommes aujourd'hui et ce que nous voulons faire pour demain ».

Témoignage d'une présidente d'une association de jeunes franco-sénégalais.

Ces prémices d'une solidarité intergénérationnelle ont été prises en compte au sein du PAISD dès 2009, lors de la mise en place de la phase I, en aménageant une composante spécifique dédiée à la Jeunesse issue de la diaspora : le Volontariat de Solidarité pour le Développement (VSD). Dans un premier temps, il s'agissait de répondre à un besoin immédiat d'engagement citoyen de cette jeunesse.

Néanmoins, l'enjeu de cette composante résidait surtout dans la volonté de les intégrer durablement dans le Programme. Par cette porte d'entrée, il fallait provoquer sinon accompagner ce renouvellement générationnel en marche (le passage de témoin entre les aînés, prenant leur retraite et les jeunes actifs), en élargissant progressivement les opportunités d'engagement en faveur de la jeunesse, afin de la placer à terme au centre du dispositif pour qu'elle en constitue le socle des interventions.

Domaines et outils d'intervention du PAISD sur la thématique « Jeunesse et Diaspora »

Le PAISD est un dispositif de la coopération bilatérale entre la France et le Sénégal dont la vocation est de soutenir et d'accompagner les initiatives portées par les ressortissants sénégalais en France en faveur du développement économique et social de leur pays d'origine.

En effet, au-delà de leur transferts d'argent vers le Sénégal qui avoisinent aujourd'hui près de 3 millions d'euros par jour, les associations de la diaspora contribuent aux cotés des pouvoirs publics, à la réalisation de projets de développement notamment pour l'accès à des services sociaux de base dans leur localités d'origine.

C'est pour répondre à ce besoin de renforcer l'implication de notre diaspora que le dispositif PAISD a été mis en place pour mieux structurer et amplifier cette intervention. Les principaux axes d'intervention du PAISD concernent :

- le soutien aux investissements économiques de la Diaspora à travers le financement d'études de faisabilité, la formation et le coaching des promoteurs (Composante 1) ;
- la mobilisation de l'expertise de la Diaspora, junior et sénior, au profit des structures publiques de développement sénégalaises (Composante 2) ;
- le financement de projets de développement local dans les territoires d'origine des migrants (Composante 3).

Le pilotage opérationnel du PAISD est assuré par la Direction de la Coopération technique qui assure aussi la coordination de l'ensemble des actions de volontariat au Sénégal.

C'est donc au double titre de Directeur de la Coopération Technique et de Coordonnateur du PAISD que je travaille depuis un certain nombre d'années maintenant dans la mobilisation des jeunes issus de la diaspora sénégalaise en France au profit d'actions de solidarité en faveur du pays d'origine de leurs parents.

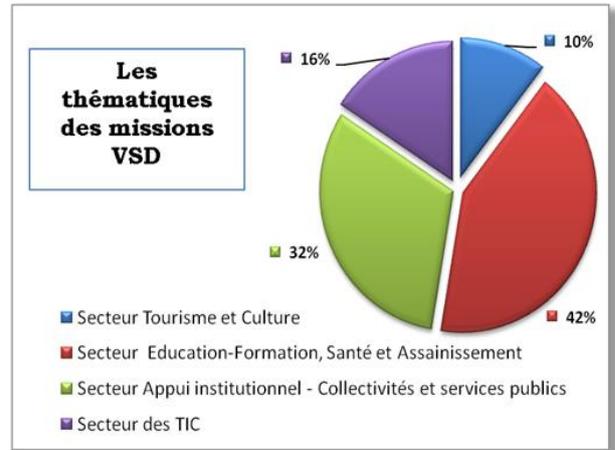
Le VSD a été le premier espace de collaboration avec la jeunesse issue de la diaspora mais notre volonté d'élargir les domaines d'engagement nous permet aujourd'hui de nous adresser à trois types d'acteurs et d'actrices :

- **Une jeunesse citoyenne** qui, à titre individuel, manifeste sa solidarité envers son pays d'origine en donnant de son temps à travers une mission de volontariat : **le volontariat de solidarité pour le développement (VSD)** est le cadre d'engagement proposé par le PAISD (Composante 2) ;

Ce dispositif permet à ces jeunes de la deuxième ou troisième génération de mettre à disposition leurs compétences à travers des missions de volontariat au Sénégal d'une durée comprise entre 10 jours et trois mois, au profit du renforcement des capacités et la performance de services de l'Etat, de

collectivités territoriales, d'établissement de formation ou au sein d'associations. Au préalable, les contenus des missions sont élaborés par les structures d'accueil et relayées par le PAISD ou par les volontaires eux mêmes, porteurs de projets pour une localité au Sénégal.

La diversité des structures d'accueil et des missions illustrent la richesse des compétences et des engagements des candidats volontaires. Les volontaires se retrouvent dans ce dispositif de proximité leur permettant d'agir directement sur le quotidien des populations. La mobilisation des jeunes permet aussi de maintenir un lien de solidarité étroit avec le Sénégal. Ainsi, ces actions de volontariat ont encouragé de nombreux jeunes à structurer des associations en France pour s'engager dans le financement de projets de développement local au Sénégal.



- **Une jeunesse solidaire** qui dans un cadre collectif, souhaite améliorer les conditions d'accès aux services sociaux de base dans les régions d'origine : ***l'accompagnement et le financement du PAISD aux associations de jeunes franco-sénégalais porteuses de projet d'appui au développement local (Composante 3)*** ;

Plusieurs associations de jeunes ont porté et/ou cofinancé des projets de développement local dans les localités d'origine de leurs parents. On peut citer notamment les jeunes de Barkatou, Bokiladji, Padalal, Thialy, Wassacode, Woudourou (Région de Matam), Cas-Cas, Gadiobé, Golléré (Région de Saint-Louis), Séling, Sinthiou Dialiguel (Région de Tambacounda), Saroudia (Région de Kédougou) ou encore Marandan (Région de Ziguinchor). Il faut également souligner une logique de renouvellement des instances des associations de ressortissants qui s'ouvrent davantage aux jeunes générations, n'hésitant pas à leur confier même les rênes de l'association : citons en exemple deux associations d'envergure de Thilogne et Kanel en France (Région de Matam).

- **Une jeunesse entrepreneuriale** qui se tourne vers le pays de leurs parents et souhaite contribuer au développement de l'économie locale : ***l'accompagnement des initiatives économiques (Composante 1)***.

L'intervention du PAISD sur la thématique dans le cadre des politiques publiques

Nos actions de mobilisation des jeunes issus de la Diaspora répondent à 2 préoccupations : un besoin de renforcer les politiques publiques sénégalaises en matière de promotion des jeunes et la nécessité d'offrir un cadre de participation à la jeunesse de la Diaspora au développement économique et social du pays d'origine de leurs parents.

Dans le cadre de ses politiques publiques, le gouvernement du Sénégal s'est fixé 3 principaux objectifs en réponse aux difficultés auxquelles cette catégorie est confrontée. Ces ambitions, déclinées sous la forme d'une lettre de politique sectorielle, sont destinées à promouvoir les jeunes qui constituent l'écrasante majorité de sa population (la tranche d'âge 15-35 ans représente plus de 65% de la population sénégalaise).

Comme vous le savez, le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays en développement, peine à assurer les conditions optimale d'éducation, de formation professionnelle et d'insertion économique à sa jeunesse. L'éducation à la citoyenneté y est aussi balbutiante et on note un développement de l'incivisme dans un contexte de montée des radicalismes.

Face à ce constat, le Sénégal a articulé sa politique de promotion de la jeunesse autour de 3 axes :

- *La promotion d'une jeunesse citoyenne contribuant pleinement à la construction d'un développement économique et social où l'emploi constitue un facteur essentiel de croissance » ;*
- *Le développement et la protection du capital humain jeune pour une transition réussie vers l'âge adulte ;*
- *La participation en référence au PSE (Plan Sénégal Emergent), à la création d'emplois décents durable, d'accès équitable, préservant l'environnement et les ressources naturelles et réduction des disparités de genres, de territoires et de catégories sociales.*

La mise en œuvre de cette politique est assurée par un département ministériel dédié en l'occurrence le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne.

En matière de promotion du volontariat, il y a plusieurs dispositifs notamment le Service civique national, les Volontaires de l'éducation, de la société civile (les mouvements de jeunesse) et même des collectivités territoriales. Dans le cadre de ces missions assignées, la Direction de la Coopération technique a animé les travaux d'élaboration d'une Loi d'orientation sur le Volontariat au Sénégal. L'inscription de cette Loi à la session parlementaire de l'Assemblée nationale témoigne de la volonté du Gouvernement du Sénégal de faire de cette question un enjeu de société.

En plus de ce volontariat national, plusieurs corps de volontaires étrangers sont établis au Sénégal et provenant des Etats Unis, de la Corée du Sud, du Japon, de la France et d'organismes internationaux en l'occurrence les Nations unies, l'OIF, etc.

Leçons apprises des actions de mobilisation de la jeunesse issue de Diaspora au profit du développement économique et social du pays d'origine de leurs parents

Je voudrais partager avec vous un certain nombre de constats et d'enseignements :

Dans le cadre du volontariat de Solidarité pour le Développement (VSD)

- L'opportunité de participer à la vie des communautés sert aussi de cadre de sensibilisation aux enjeux et aux potentiels de développement ;
- l'engagement des jeunes suscite fierté et adhésion des parents puisqu'il permet de maintenir le lien de solidarité avec le pays d'origine ;
- Il y a un engouement des jeunes issus de la Diaspora, porteurs de solidarité et d'innovations pour les communautés d'origine de leurs parents ;
- la mobilisation des jeunes doit toutefois obéir à un certain nombre de principes notamment :
 - ✓ d'objectivité : le profil du volontaire doit être en adéquation avec les tâches proposées dans le cadre de la mission ;
 - ✓ de pertinence : le champ de la mission et les résultats attendus doivent être clairement précisés au préalable ;
 - ✓ d'encadrement : avec la nécessité d'une préparation psycho-sociale au départ et un suivi accompagnement le long du séjour.
- ces missions préfigurent souvent d'un engagement associatif des jeunes en relais ou en soutien aux efforts de solidarité de leurs parents. Il y a aujourd'hui l'émergence accrue d'associations de jeunes désireuses de

- prendre le relais des parents et en capacité de porter des projets innovants, d'envergure et mieux structurant ;
- la mobilisation des jeunes issus de la Diaspora leur offre l'opportunité d'identification de niches d'emplois ou d'investissement dans leur pays d'origine ;

Dans le cadre associatif et l'appui au projet de développement local des régions d'origine

- L'identification des priorités et des initiatives portées par des associations de jeunes se concentrent sur des secteurs essentiels pour le développement socio-économique du Sénégal : santé, éducation ;
- Comme pour le VSD, l'engagement des associations de ces associations doit obéir à un certain nombre de principes notamment la pertinence des initiatives vis-à-vis des besoins identifiés au Sénégal, afin d'éviter tout décalage entre la volonté et l'opportunité ;
- *Réciprocité* : l'action de cette jeunesse issue des migrations peut agir comme vecteur de changement de la perception et du regard des jeunes des territoires d'origine, témoins des actes de solidarité posés ces associations de jeunes ;
- *Sur les aspects d'ingénierie de projet et de stratégies de mobilisation des ressources* : ces associations de jeunes sont ouvertes vers l'extérieur et ont érigé en principe d'action la sollicitation de partenariats auprès des collectivités locales de résidence, et également auprès d'ONG ou associations dans le cadre de partenariats techniques pour rehausser la qualité des initiatives. Ces démarches partenariales représentent des canaux officiels à partir desquels il est plus aisé de mesurer les contributions financières respectives ;
- *Légitimité de ces « jeunes (récentes) associations de jeunes »* : avec pourtant peu de vécu, ces associations se sont montrées crédibles vis-à-vis de leurs aînés et parents, affichant réticence ou scepticisme et maintenant gagnés par leur enthousiasme et convaincu par leur professionnalisme. Ils sont prêts à mobiliser la caisse villageoise pour financer ces projets. Cette preuve par l'exemple permet aussi à la jeunesse de commencer à occuper des postes de décision au sein des associations et prendre les rênes. Cette légitimité se ressent également vis-à-vis des partenaires institutionnels. Par exemple dans le cadre du PAISD, en termes de ressources mobilisées par des associations de jeunes, ceci représente un montant total de 1,28 M€ (pour 14 projets) ;
- *Sur la prise en compte de l'aspect Genre* : ce vaste mouvement est surtout porté par des femmes, bénévoles associatives, volontaires en mission. Cela redéfinit complètement les modes de fonctionnement des associations « historiques » de ressortissants où les femmes en sont

soient exclues, soient tenues à l'écart de la gouvernance ou des processus décisionnels. A ce titre, l'intégration des jeunes femmes dans ces associations demeure un enjeu bien actuel ;

- *Sur les aspects de redevabilité et de partage de l'information* : les attentes des membres sont grandes. Ils ont grandi dans une société ouverte, en maîtrisent les codes et les outils. Ils sont attentifs à l'utilisation des réseaux sociaux, à l'intégration des outils propres à la communication digitale. L'utilisation de toute la panoplie des outils du numérique facilite le suivi de projet qui se déroule à plusieurs milliers de kilomètres.

Je tiens aussi à préciser que ce volet mobilisation des jeunes va se poursuivre dans les 4 prochaines années dans le cadre de la 3^{ème} phase du PAISD et il sera élargi à la jeunesse issue de la Diaspora sénégalaise établie en Italie, en Espagne et en Belgique.

Je vous remercie de votre attention.

Contacts

Cellule de Coordination - PAISD

Direction de la Coopération technique / Secrétariat Général de la
Présidence de la République

106, rue Carnot Dakar / Tél. : (+221) 33 822 79 70 / datech@orange.sn

- Toutes les informations en ligne sur : www.codev.gouv.sn
- Compte Twitter : [@paisd_datech](https://twitter.com/paisd_datech)

